

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [alice soudeiha](#)

<https://www.cadre21.org/membres/21e9ae3e7e5663b16a32c5af>

Date d'obtention : 2022-09-19 18:29:09

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance, rigueur, démarche concertée entre les intervenants du milieu scolaire et les le service de police.

Efficacité pour prévenir la propagation des contenus.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir en sécurité si je fais face à ce type de situations.

Je vais être structurée dans les étapes d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Demeurer objective à l'aide du questionnaire, accueillir et sécuriser. Si un élève tente de me montrer du contenu, je vais lui nommer la loi (infraction) et mes responsabilités professionnelles.